



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de l'assemblée régulière du conseil prévue le mardi 14 janvier 2020 à 19 h, à la salle du conseil située au 201, rue Principale, le conseil rendra une décision sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande de dérogation mineure : 440, rue Principale

Le propriétaire du 440, rue Principale souhaite obtenir une dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- La marge arrière latérale nord du bâtiment secondaire ne respecte pas le 1,5 mètre de distance exigé pour un mur avec des ouvertures. Le mur se trouve à une distance de 1,33 mètre de la ligne latérale.
- Les avant-toits avant (Principale) et du côté sud (Polyno) se situent à moins de 1 mètre de la ligne d'emprise. Ils sont respectivement à 0,85 mètre et 0 mètre (empiètement) des limites du terrain.
- Les enseignes ne sont pas conformes, car elles sont situées à 0,67 et 0,78 mètre de la limite de lot avant, alors que le règlement de zonage exige une distance de 1 mètre.
- Les galeries côté sud sont à une distance de 0 mètre de la limite latérale alors que la distance prescrite est de 1 mètre.
- Le triangle de visibilité pour les lots de coin n'est pas respecté.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre le maintien en place de ce bâtiment, même s'il ne respecte pas toutes les dispositions du règlement de zonage en vigueur.

DONNÉ À LA SARRE
CE 9 DECEMBRE 2019

Valérie Fournier
Greffière